

Etude de Maîtres Sophie MEUNIER
GOINEAU et Nelly GAUVIN,
Notaires associés à SAINT ETIENNE DE
SAINT GEOIRS (Isère),
118 bis Route de l'Aéroport

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Sophie MEUNIER GOINEAU, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « NOTAIRES BIEVRE TOUTES AURES » titulaire d'un Office Notarial à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (38590), 118 bis Route de l'Aéroport, le 4 février 2026 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

La société est dénommée : **GABRIEL PERI.**

Le siège social est fixé à : VENISSIEUX (69200), 11 et 13 Avenue de la République. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Edgar MONTAGUT BENAVENT, demeurant à LYON 4ÈME ARRONDISSEMENT (69004) 3 rue de la Tour du Pin .

Monsieur Marc BENAVENT GIL, demeurant à LYON 4ÈME ARRONDISSEMENT (69004) 56-58 rue de Cuire.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de LYON.

Pour avis
Le notaire.

FONCIERE SAMPA

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 1 rue du Mont Blanc
69960 CORBAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date des 03 et 04 février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FONCIERE SAMPA
Siège : 1 rue du Mont Blanc, 69960 CORBAS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 25 000 euros
Objet : L'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, la mise à disposition de biens immobiliers au profit de tiers, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Emmanuel VINCENT, demeurant 18 rue Saint Ennemond, 42800 GENILAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON.

POUR AVIS
Le Président

ANNONCES LÉGALES

Vos publications
en quelques clics !
Simple, rapide, efficace

L'Information Agricole du Rhône

Hebdomadaire d'information générale et rurale
des territoires du Lyonnais et du Beaujolais

Particuliers
et professionnels

Si vous avez besoin de publier une annonce légale, vous pouvez obtenir un devis et/ou une attestation de parution pour réaliser vos démarches. Rendez-vous 24 h / 24 h sur notre site sécurisé : <https://infoagri69.fr> et laissez-vous guider.

ou 06 09 88 11 33



«VIGNERONS DES PIERRES DORÉES »

439 Route Fleurie « LE BADY » 69620 SAINT VERAND
Société Coopérative Agricole à capital variable
Agréée n°10971 et RCS de VILLEFRANCHE-TARARE 302 932 6425

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les associés coopérateurs de la société cave coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le
LUNDI 23 FEVRIER 2026

A la salle des Associations, place du village, de SAINT VERAND (69620), à **14 heures 30** (**signature des feuilles de présence à partir de 13h45**)

Pour délibérer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire suivant :

- Rapport moral et financier de l'exercice 2024/2025 clos au 31/07/2025 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Présentation, examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31/07/2025 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Allocation indemnités des Administrateurs ;
- Renouvellement partiel des Administrateurs ;
- Questions diverses.

Selon l'article 35 des statuts, tout associé à la faculté de prendre connaissance au siège social de la Société Coopérative, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes, texte des résolutions proposées, ainsi que du Compte de résultats et Bilan de l'exercice.

Pour le Conseil d'Administration,
le président Sylvain FLACHE

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI
D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

CHARNAY

Suivant testament olographe en date du 31 mai 2019,

Monsieur Noël Charles **CHARNAY**, en son vivant kinésithérapeute en retraite, demeurant à LYON 5^{ème} (69005) 128 Bis rue du Commandant Charcot

Né à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), le 29 décembre 1947.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à LYON 7^{ème} (69007), le 25 août 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas PARISET, de la Société dénommée « SARL Nicolas PARISET, Notaire, société à responsabilité limitée titulaire d'un office notarial » à LYON 1^{er}, 2 rue de Provence, le 6 février 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas PARISET, Notaire à LYON 1^{er}, 2 rue de Provence, référence CRPCEN : 69003, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LYON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**M2 EQUESTRIAN
ELEVAGE DE FLORA**

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 000 euros
Siège social 12 Avenue du général de Gaulle
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

Constitution

Dénommée : M2 EQUESTRIAN

Durée : 99 ans

Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural.

Siège social : 12 Avenue du général de Gaulle 69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Capital social : 1 000€

Gérance : Mme Madeleine CHIVEE demeurant 12 Avenue du général de Gaulle 69260 CHARBONNIERES LES BAINS et M Mathias MONTGINOUX demeurant 12 Avenue du général de Gaulle 69260 CHARBONNIERES LES BAINS .

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales, donné par les associés. Inscription au RCS de LYON.

**JARDINS D'HIER ET
D'AUJOURD'HUI**

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle en liquidation
au capital de 116 550 euros
Siège social : 27 ALLÉE DES PLATANES
ZAC DU BACONNET 69700 MONTAGNY
Siège de liquidation : 1206 Route du Batard – 69700 MONTAGNY
804 209 716 RCS LYON

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, et décide également de cesser l'activité de la Société à compter de ce jour, soit le 31 décembre 2025.

Monsieur Marc MACHON, demeurant 1206 Route du Batard - 69700 MONTAGNY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1206 Route du Batard - 69700 MONTAGNY C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur



ALGO CONCEPT

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 320 avenue Berthelot, 69008 LYON
Siège de liquidation : 15 allée du Château La Magnarerie, Bât A, 69780 MIONS
789 748 332 RCS LYON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 janvier 2026 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alain BARBE, demeurant au 15 allée du Château La Magnarerie, Bât A, 69780 MIONS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques de LYON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur



Téléchargez
l'application
INFO AGRI
RHÔNE



Ou contactez-nous au 04 72 72 49 07



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

APPEL À CANDIDATURES

AS 69 26 0033 01 : superficie totale : 1 ha 76 a 97 ca dont 74 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : JULIENAS (1 ha 01 a 08 ca) - 'VAYOLETTE' : A-867-873-878-939-1263-1429. JULLIE (75 a 89 ca) - 'LE ROBERT' : B-516 - 'PLACE DES VIGNES' : C-546-547 - 'VAYOLLETTE' : C-286-290-778. Zonage : JULIENAS : A - JULLIE : A. Occupation : Occupée

AS 69 26 0015 01 : superficie totale : 2 ha 40 a 18 ca dont 1 ha 83 a 06 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Dépendance et Habitation . Parcellaire : TERNAND (2 ha 40 a 18 ca) - '0295 RTE DES PLATS' : B-163 - 'CHEZBERCHOUX' : B-172-173-174-175-176-177 - 'LA COMBE' : B-158-159-160-167. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 26 0039 01 : superficie totale : 3 ha 26 a 43 ca dont 13 a 10 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-LAGER (3 ha 26 a 43 ca) - 'CROIX DESSAIGNE' : A1-40-41-188-218. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 26 0040 01 : superficie totale : 75 a 11 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ODENAS (75 a 11 ca) - 'L HERONDE' : A-375-397. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 26 0043 01 : superficie totale : 14 a 86 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance . Parcellaire : JOUX (14 a 86 ca) - 'LE BARRAGE' : AE-104-201-215. Zonage : A. Occupation : Libre

AR 69 25 0345 01 : superficie totale : 2 ha 12 a 03 ca dont 30 a 37 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LOZANNE (2 ha 12 a 03 ca) - 'LE BUTIN' : ZD-12. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 69 26 0046 01 : superficie totale : 2 ha 27 a 70 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et Dépendance . Parcellaire : LE PERRÉON (2 ha 27 a 70 ca) - '0430 RTE DU DELECHE' : AM-474 - '0454 RTE DU DELECHE' : AM-473 - 'LA GRAND GRANGE' : AM-48-49-50-51-531 - 'LE DELECHE' : AM-475-476. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 26 0048 01 : superficie totale : 7 ha 21 a 99 ca dont 48 a 00 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHENAS (7 ha 21 a 99 ca) - 'CHAMPAGNE' : C-126-133-809-832 - 'LA TOUR DU BIEF' : C-145-159-603-774-775-776-777-778-796-797-798-874-875 - 'LES VERILLATS' : C-291. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AS 69 26 0049 01 : superficie totale : 1 ha 44 a 41 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : FLEURIE (1 ha 44 a 41 ca) - 'LA LEVRATTIERE' : A1-220 - 'LA MADONE' : AL-208-209. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 26 0042 01 : superficie totale : 1 ha 07 a 56 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation . Parcellaire : SAINT-GERMAIN-NUELLES (1 ha 07 a 56 ca) - '0049 CHE DE CONZY' : B-559 - '0065 CHE DE CONZY' : B-506-562 - 'LE GUERET' : B-556-558-560-596-598-600. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 25 0369 01 : superficie totale : 2 ha 88 a 11 ca dont 58 a 37 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Dépendance . Parcellaire : COURS (2 ha 88 a 11 ca) - 'CHE DE LENFER' : AD-50-51 - 'BERTHIER' : AL-50 - 'DEVARENNE' : AM-220-238-239. Zonage : N, A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **27/02/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction69@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 18 avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY CEDEX - Mail : direction69@safer-aura.fr.



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

APPEL À CANDIDATURES

AP 69 25 0371 01 : superficie totale : 1 ha 66 a 79 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : DARDILLY (1 ha 66 a 79 ca) - 'LONGE NORD' : AA-31. Zonage : A. Occupation : Libre

AP 69 25 0374 01 : superficie totale : 49 a 50 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MIONS (49 a 50 ca) - 'SOUSGARENNE' : ZC-53. Zonage : A. Occupation : Libre

AA 69 23 5033 01 : superficie totale : 64 a 63 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ALBIGNY-SUR-SAONE (64 a 63 ca) - 'LES BRUYERES' : A1-9-12-24. Zonage : N. Occupation : Occupée. Lot unique.

AR 69 25 0095 01 : superficie totale : 12 a 88 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : RILLIEUX-LA-PAPE (12 a 88 ca) - 'EN VALLIERES' : A-382. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **27/02/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à directionmetro@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, Le Quatuor 8 avenue Tony Garnier 69007 LYON - Mail : directionmetro@safer-aura.fr.

G.F.A. BALANDIN

GFA au capital de 195 072 €
59 Route de la Gatille 69820 FLEURIE
343 924 361 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Modifications diverses

L'AGE du 16/12/2025 a décidé la nomination au 01/01/2026 en qualité de gérant de EL-GARRACH Hichem, 59 Route de la Gatille 69820 FLEURIE en remplacement de BALANDIN Colette, gérante démissionnaire au 31/12/2025 - La prorogation de la durée de 54 ans - Inscription modificative RCS VILLEFRANCHE-TARARE

FIBALDO

SASU au capital de 100 000 €
Siège social : LYON (Rhône) 12 Quai Tilsitt
R.C.S. : LYON 930 217 153

Changement de dénomination

En date du 24 septembre 2025, l'actionnaire unique de la société a décidé, à compter du 24 septembre 2025, de modifier la dénomination sociale qui est devenue « Despinasse Office ». Inscription modificative et dépôt légal : RCS LYON

LE PRESIDENT,



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

AVIS AU PUBLIC

Par délibération du 26 janvier 2026, le Conseil municipal de la commune nouvelle de Vaugneray a institué un droit de préemption urbain renforcé sur la totalité des zones urbaines (zones U) et des zones à urbaniser (zones AU) définies au PLU approuvé le 26 janvier 2026. Cette délibération est affichée en Mairie depuis le 27 janvier 2026 pour une durée d'un mois, conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme.

Le Maire
Daniel JULLIEN